

# **Réunion du groupe de travail MAEE-ONG**

Réunion du 7 novembre 2014

Procès-verbal

## **Liste des participants**

Pour le Ministère des Affaires étrangères et européennes :

Madame Martine Schommer

Monsieur Manuel Tonnar

Madame Geneviève Hengen (pour la partie sur la stratégie environnement)

Madame Alexandra Allen

Monsieur Frank Mertens

Madame Sarah Anjo

Pour les ONGD :

Madame Christine Dahm (Cercle)

Madame Rebecca Kirch (Cercle)

Monsieur François-Xavier Dupret (Cercle)

Monsieur Dennis Yaun (Cercle)

Monsieur Paul Delaunois (MSF)

Monsieur Marc Keup (ASTM)

Monsieur Andreas Vogt (CARITAS)

Madame Aude Ehlinger (SOS Faim)

Monsieur Dietmar Mirkes (ASTM)

Excusés: Armand Drews (OGBL), Denise Richard (Bridderlech Deelen)

## **1.) Approbation de l'ordre du jour**

Madame Dahm a suggéré d'ajouter un point concernant les Assises et a présenté Madame Rebecca Kirch qui est désormais responsable pour la sensibilisation et l'éducation au développement au sein du Cercle.

## **2.) Présentation de la version finale de la stratégie Environnement**

Le MAEE a remercié le Cercle pour ses commentaires utiles concernant la mise à jour de la stratégie Environnement et Changement climatique. La version consolidée reprend actuellement des commentaires du Cercle ainsi que du Ministère du Développement Durable et des Infrastructures (MDDI).

En ce qui concerne les commentaires du Cercle, les points suivants ont été retenus dans la version finale :

- Ajout d'un paragraphe portant sur la problématique des réfugiés climatiques, en renvoyant en particulier aux constats de l'UNHCR dans cette matière
- Ajout d'une phrase relativisant la pression démographique, en clarifiant que les ressources seraient suffisantes, si elles étaient réparties de manière plus équitable
- Importance de l'implication des communautés locales lors de la planification de politiques, de stratégies et de programmes de protection de l'environnement
- Ajout d'une référence à la fiche d'impact social, économique et environnemental établie pour le Comité interministériel Kyoto lorsqu'il décide de l'acceptation de projets CDM
- Secteur privé : précision qu'il doit agir de manière responsable et répondre aux standards sociaux, conformément aux Conclusions du Conseil (Développement) de juin 2014.

Quant aux recommandations du MDDI, les points suivants ont été retenus dans la version finale :

- Remplacement de l'« aide à l'environnement » par « protection de l'environnement » pour mieux cibler notre intervention
- Ajout des corrélations climat-eau-nourriture et eau-nourriture-énergie
- Mise en évidence de l'additionnalité des fonds provenant du MDDI à ceux de l'APD dans le domaine de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques
- Mention du Fonds Vert pour le Climat et de la contribution luxembourgeoise de 5 millions d'euros
- Suppression de l'expression « l'usage raisonné des pesticides »
- Ajout d'une phrase soulignant l'importance d'intégrer l'utilisation responsable des ressources, la valorisation des déchets et l'efficacité énergétique dans les programmes de la Coopération luxembourgeoise
- Ajout d'un paragraphe sur la possibilité de fonds additionnels et complémentaires du MDDI dans la clause environnement & changement climatique des PIC.

Après avoir présenté ces différents points, le MAEE a précisé qu'il a décidé de ne pas inclure toutes les conventions internationales dans un sens large (donc y compris celles portant sur les droits de l'homme et les droits des peuples indigènes), mais de se limiter aux conventions se référant expressément à la protection de l'environnement.

Sur la question du recours luxembourgeois aux mécanismes flexibles et plus précisément les projets de mécanismes pour un développement propre (en anglais : CDM), une divergence d'appréciation a été constatée.

Après cette présentation, le Cercle a de son côté remercié le MAEE du bon travail concernant l'élaboration de ce document. Il a de nouveau mentionné l'importance de la convention ILO 169, qui n'a pas encore été ratifiée par le Luxembourg et a dans ce contexte demandé de reformuler un paragraphe à la page 11, les communautés locales et leur alignement sur les politiques nationales.

Finalement, le Cercle a réitéré son souhait de pouvoir accéder aux fonds du fonds climat et énergie. Une lettre avec cette requête avait déjà été soumise au Ministère des Finances en 2013, mais est restée sans réponse jusqu'à ce jour. Le MAEE a suggéré d'adresser cette demande aussi et surtout au MDDI, qui est le principal responsable de la gestion de ce fonds.

### **3) Suivi opérationnel du discours du ministre du 5 novembre**

Le MAEE a fait le point sur la réunion entre le Ministre et le Conseil d'administration du Cercle de coopération du 6 novembre 2014. Le but de cette rencontre était d'apporter des précisions sur les trois mesures (29, 30 et 31) inscrites au paquet d'avenir concernant plus spécifiquement les ONG (taux de co-financement et participation aux frais administratifs). Lors de cette réunion le Ministre avait notamment confirmé qu'aucune de ces mesures n'était finalisée et qu'il était ouvert à considérer des propositions alternatives du Cercle.

Le MAEE a informé ses interlocuteurs qu'il était de son intention d'adopter les taux de cofinancement en fonction de la catégorisation des pays par le CAD, en privilégiant nettement les PMA et les pays partenaires de la coopération luxembourgeoise. Les détails des modalités des mesures 29 et 30 seront définis en consultation avec le Cercle au cours de l'année 2015 en tenant compte de ce qui est faisable et applicable en pratique.

Cette stratégie est également appliquée par le MAEE dans ses relations bilatérales (non-prolongation du PIC au Vietnam et au Salvador (non-PMA)). Pour ce qui est du Cap-Vert (non-PMA), la poursuite des actions bilatérales s'explique par la fragilité particulière due à l'insularité du pays. Le Cercle se demande si l'introduction d'une exception (pour le Cap Vert) ne pourrait pas faire jurisprudence et ainsi permettre de ne pas appliquer de manière systématique un taux de cofinancement différent qu'il s'agisse ou pas d'un PMA. En effet, des arguments ont été exposés pour défendre la fragilité de certaines zones à l'intérieur de certains non PMA. Le MAEE considère que cette option impliquerait de faire du cas par cas et informe le Cercle qu'il n'a pas l'intention de suivre cette voie.

Le MAEE a informé ses interlocuteurs qu'il était de son intention de réduire le plafond de remboursement des frais administratifs à 12% (mesure 31). Les mesures seront définies en consultation avec le Cercle en 2015 pour être intégrées dans les nouveaux textes légaux à déposer début 2016 et ne seront évidemment pas appliquées de façon rétroactive.

Le Cercle a regretté avoir été informé par la presse des nouvelles mesures à venir. Le MAEE a expliqué qu'en raison du report du discours du Ministre à la date du 5 novembre alors qu'initialement ce dernier était prévu pour le 15 octobre 2015, l'annonce au Cercle n'avait pas été possible.

#### **4) Plan d'action pour l'efficacité du développement 2014-2016**

Le MAEE a informé ses interlocuteurs que le Plan d'action pour l'efficacité du développement 2014-2016 était en ligne, sur le site du MAEE. Ce dernier est basé sur les principes du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, tels que définis à Busan en novembre 2011 et au Mexique en avril 2014.

Le Luxembourg a souhaité définir et adopter son propre plan d'action, par rapport aux recommandations qui lui ont été adressées par l'OCDE pour rendre l'aide luxembourgeoise plus efficace ou encore par rapport au cadre européen existant. Le plan d'action se concentre prioritairement sur les activités de la coopération luxembourgeoise au niveau de ses pays partenaires.

Le MAEE a annoncé qu'il avait procédé à une introspection et à un examen critique de ses propres actions avec ses pays partenaires. L'analyse qui en découle révèle que les principes de l'efficacité ont déjà été pris en compte aux cours de ces dernières années dans les différents pays partenaires. Les cinq principes de Busan sont appliqués, à savoir :

- l'utilisation des systèmes nationaux
- la fiscalité et mobilisation des ressources internes des pays partenaires
- la coopération triangulaire de la coopération sud-sud (favorisation des échanges entre pays et entre protagonistes)
- la coopération avec le secteur privé dans les pays partenaires
- le renforcement de la société civile dans les pays partenaires

Le Luxembourg a analysé sa coopération avec les pays partenaires ainsi qu'avec le Kosovo et a utilisé ces critères pour établir un bilan et s'autoévaluer. A partir de ces principes, la coopération luxembourgeoise a posé la question de savoir quels objectifs devaient être atteints. Ils sont de l'ordre de huit :

- la qualité et la quantité
- la politique de concentration (elle ne doit pas seulement être géographique, mais également sectorielle)
- le partenariat inclusif
- l'alignement
- la prévisibilité
- la transparence et la redevabilité mutuelle
- la coordination et l'harmonisation
- la fiscalité et la mobilisation des ressources internes

## **5) Année européenne pour le développement 2015 (dont conférence des ONG sur la mise en œuvre des ODD)**

Les autres ministères ont été invités à mettre en œuvre des activités dans le cadre de l'AED par une lettre envoyée par le Ministre Romain Schneider ainsi que suite aux discussions au sein du Comité interministériel.

Le MAEE a communiqué à ses interlocuteurs qu'un calendrier commun (Google Agenda) a été mis en place pour l'Année européenne pour le développement. Ce calendrier sert d'outil de coordination pour les différentes activités AED et contient les différentes réunions ainsi que les rendez-vous importants. Le groupe de coordination de l'AED se réunit régulièrement, la prochaine rencontre est fixée au 12 novembre.

Le MAEE a annoncé à ses interlocuteurs que la réunion qui s'est tenue avec RTL, a reçu un retour positif quant à une collaboration pour l'AED. A noter également que lors de la rencontre de coordination à Bruxelles au mois d'octobre, le Luxembourg a été cité de nombreuses fois comme étant un modèle tant pour l'originalité de ses actions, que pour son travail avec de nombreux partenaires.

La cérémonie d'ouverture au niveau européen est prévue à Riga ainsi qu'une autre au niveau national le 14 janvier 2015.

Le Cercle a souhaité savoir s'il existait déjà une liste d'invités pour la cérémonie de clôture pour mettre en place des synergies et profiter de la présence de certaines personnes au Luxembourg. Le MAEE n'a pas encore élaboré de liste d'invités.

Caritas informe le MAEE que les préparatifs pour la conférence sur la mise en œuvre des ODD sont en cours, mais l'ONG rencontre des difficultés quant au positionnement des partenaires. Le MAEE s'attend à une première lecture des ODD au Conseil informel des Ministres du développement en décembre 2015 au Luxembourg.

## **6) Présentation du programme de travail 2015 par le Cercle de Coopération**

Le Cercle a présenté au MAEE son programme de travail pour 2015. Ce programme se présente sous un format différent que celui des années précédentes. En vue de celui-ci, le Cercle s'est engagé dans un exercice de réflexion stratégique en redéfinissant ses missions. Elles se déclinent en quatre objectifs principaux (les deux premiers sont tournés vers les membres, les deux autres vers l'extérieur), à savoir :

- Mission 1 : Dynamiser la vie associative au sein du Cercle
- Mission 2 : Promouvoir de bonnes pratiques dans le secteur de la coopération internationale
- Mission 3 : Représenter ses membres et défendre un développement juste et durable
- Mission 4 : Sensibiliser le grand public aux problématiques et enjeux de la coopération internationale, en complémentarité avec ses membres

Le Cercle a précisé que le programme de travail découle du Plan stratégique, mais il doit également être lu en parallèle avec la programmation du Cercle en vue de la future présidence européenne. Le détail de ce projet sera passé en revue lors d'une autre réunion. Il poursuivra trois objectifs :

- Réaliser des activités plaidoyer
- La sensibilisation en lien avec l'AED
- Renforcement des capacités

La Convention entre le Cercle et le MAEE pour 2015 devra être signée dès que le nouveau budget est disponible, c.à.d. en janvier 2015. La question d'un éventuel reliquat de 2014 sera discutée avec le Cercle dès que le bilan financier 2014 du Cercle sera disponible.

## **7) Divers**

- **Situation au Burkina Faso**

Le MAEE a évoqué la situation au Burkina Faso. Malgré le contexte difficile, les travaux des partenaires du MAEE en Burkina continuent dans la mesure du possible, mais le niveau des activités a été abaissé. La structure administrative fonctionne et les ministères nationaux restent opérationnels.

L'Union Africaine a accordé deux semaines au Burkina afin de mettre en place une autorité civile, autrement des sanctions seront prises. En attendant les élections fin 2015, le MAEE attend de voir quelle autorité civile se mettra en place et, les conditions dans lesquelles elle exercera son mandat de transition avant de décider comment procéder avec les projets en cours. Aucun nouveau programme ne sera en principe signé avec une autorité de transition, qui ne dispose pas de légitimité démocratique.

Les préparatifs en vue du nouveau PIC ne seront envisagés avec une autorité de transition.

En ce qui concerne situation sécuritaire, le MAEE a confirmé que tous les membres de la communauté luxembourgeoise sont en sécurité. L'ambassade était en constante communication avec ses ressortissants et n'a pas hésité à prodiguer des conseils sur les déplacements de ses concitoyens. De telles situations démontrent à quel point il est important que l'ambassade sache à tout moment où se trouvent les citoyens présents dans le pays.

- **Mise en place d'un sous-groupe de travail pour la mise à jour du tableau de bord accord-cadre**

En ce qui concerne les AC, le MAEE a suggéré de mettre en place un sous-groupe de travail pour apporter quelques corrections mineures aux tableaux de bords. Une première réunion concernant ce tableau de bord est prévue le 20 novembre.

- **Rappel des délais d'introduction des rapports finaux des projets de sensibilisation**

Le MAEE rappelle que les ONG, ayant des projets annuels doivent soumettre leurs rapports avant fin février, tel que stipulé dans les conventions. Pour libérer le budget autant que possible pour 2015, le MAEE invite les ONG sous accord-cadre à soumettre, dans la mesure du possible, leur rapport final de manière anticipée (c'est-à-dire avant mars 2015).

- **Etat des lieux des accords-cadres éducation au développement**

Le MAEE a informé le groupe de travail que son budget final 2015 n'a été définitivement fixé que peu avant le dépôt du budget à la Chambre, ce qui explique que le MAEE n'a pas pu intervenir plus tôt. Il constate une augmentation importante des budgets des demandes d'accords-cadres, le montant total dépasse de plus de 20 % le budget disponible et ce pour les trois prochaines années (2015, 2016 et 2017). Le MAEE a déclaré que les demandes des ONG devront être revues à la baisse, et qu'il contactera celles concernées individuellement à ce sujet. Le budget total devra être réduit de 10 à 12%, sachant que le MAEE essaiera de sonder en plus de ces réductions encore d'autres pistes de solution.

- **Points supplémentaires**

- Le Cercle a questionné le MAEE s'il existait déjà un sujet précis pour les Assises. Ce dernier a répondu qu'il était probable que plusieurs thèmes soient traités, mais aucune décision n'a encore été prise. Comme indiqué auparavant, les Assises se dérouleront du 26 au 27 mars à Belval. Une conférence sur les pays ACP sera organisée la veille.
- Le MAEE a également informé le Cercle, que la « mid-term review » du CAD se déroulera le 13 janvier 2015 au MAEE.
- Pour conclure, il a été noté que la prochaine réunion du groupe de travail aura lieu le 8 décembre 2014.